

## **Rapport de suivi de l'exécution 2019 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi**

*Mars 2020  
Rhône-Alpes  
Département du Rhône*

Le 12 juillet 2019, le Département du Rhône et l'État ont signé une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, dans le cadre de la stratégie nationale lancée en septembre 2018.

Dans le cadre de cette convention, le Département du Rhône s'est engagé à mener un ensemble d'actions visant à lutter contre la pauvreté et à la prévenir dès l'enfance. Ces actions portent à la fois sur la prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance, les mineurs non accompagnés, l'accueil inconditionnel de proximité, la mise en place de référents de parcours, la prévention spécialisée, ou encore l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

À l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le présent rapport rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.

### **1. Mesures socle**

#### **1.1. Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)**

##### *1.1.1 Description de l'action et date de mise en place*

**Objectif :** Cette action a pour finalité de mettre fin aux sorties sans solution de jeunes confiés à l'aide sociales à l'enfance lors de leur minorité, devenus majeurs. Elle doit permettre de favoriser et simplifier l'accès au droit commun (formations, emploi administratif, santé...) et le décroisement entre politiques publiques.

##### **Rappels du détail de l'action :**

*(Les actions réalisées en 2019 sont identifiées par une coche).*

#### **Sur la préservation du lien social et le point de référence :**

- ✓ **1 Systématiser le premier entretien de préparation à la majorité lors des 17 ans. (2019)**
- **2 Mettre en place des ateliers collectifs pour les jeunes approchant leur majorité, sur chacun des territoires du Rhône. (2020)**
- ✓ **3 Réorganiser le suivi des jeunes majeurs accompagnés par le Département pour favoriser la continuité du professionnel référent entre la minorité et la majorité. (2019)**
- **4 Co-construire avec les professionnels un guide à leur usage afin de préparer au mieux l'entrée dans la majorité des jeunes et de les accompagner au plus près de leurs besoins. (2021)**
- **5 Co-construire avec les jeunes, un guide contenant les informations nécessaires pour préparer la majorité sous forme de fiches thématiques (personnes ou structures ressources, conditions d'un CJM, aides financières mobilisables, démarches à réaliser...). (2021)**
- **6 Encourager chaque jeune à choisir une personne ressource avant son passage à la majorité. (2020)**
- **7 Développer le soutien à l'ADEPAPE dans la mise en place d'un lieu d'ancrage « neutre » et la communication sur son accompagnement des sortants de l'ASE. (2020)**
- **8 Créer un outil de suivi des jeunes majeurs sortant de l'ASE afin de suivre leur parcours. (2020)**

#### **Sur les ressources et l'accès aux droits :**

- **9 Développer le recours à la garantie jeune pour les sortants de l'ASE. (2020)**
- ✓ **10 Informer les sortants de l'ASE du « pécule » lié à la consignation de l'Allocation de Rentrée Scolaire et des modalités de récupération. (2019)**
- **11 Rationaliser et fluidifier le versement des aides financières du Département aux jeunes majeurs. (2020)**
- **12 Renforcer la transversalité entre les services de l'ASE et polyvalence dans l'accompagnement des sortants de l'ASE. (2020)**
- **13 Reconnaître le « droit à l'erreur » en permettant un CJM tardif ou après une interruption (« allers-retours »). *(réalisé en 2019 à titre dérogatoire, un rapport sera présenté à l'Assemblée départementale de juin 2020)***

#### **Sur l'insertion sociale et professionnelle :**

- **14 Renforcer les liens avec les missions locales et construire avec le jeune un parcours d'insertion professionnelle personnalisé. (2020)**
- **15 Créer des liens avec l'Epide pour proposer l'établissement comme une suite possible en fin de prise en charge (2020)**

#### **Sur la santé et l'accès aux soins :**

- ✓ **16 Amender la convention passée entre la CPAM et le Département pour faciliter l’instruction et le suivi des dossiers des jeunes devenus majeurs, améliorer l’accès et la continuité des soins et réduire les délais de traitement administratif. (2019)**

### 1.1.2. Partenaires et co-financeurs

Missions locales - CPAM – ADEPAPE - EPIDE

### 1.1.3. Durée de l'action

3 ans

### 1.1.4. Budget prévisionnel 2019 figurant dans la convention :

225 000 euros avec une contribution de l'État de 112 400 €

### 1.1.5. Budget exécuté

| Nature des dépenses  | Détails                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Exécuté en 2019 |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Dépenses RH          | Audit et évaluation de la politique « jeunes majeurs » (400h)<br>Temps dédiés à la création d'outils et de procédures<br>Réorganisation des suivis individuels et temps d'information des professionnels de terrain (300h)<br><br>Temps consacrés par les professionnels aux entretiens (300h)<br><br>Temps d'information des jeunes sortants de l'ASE notamment sur le « pécule » lié à la consignation de l'Allocation de Rentrée Scolaire et des modalités de récupération (150h)<br><br>Travail partenarial et démarches auprès de la CPAM pour les jeunes majeurs (250h) | 67 000          |
| Dépenses hébergement | Prise en charge de jeunes majeurs à titre dérogatoire, après interruption ou dans le cadre de la conclusion d'un CJM tardif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 158 000         |
| <b>Total</b>         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>225 000</b>  |

### 1.1.6. Action déjà financée au titre du FAPI

Non.

### 1.1.7. Indicateurs

[La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31/12/2019]

| Nom de la Mesure                                                     | Indicateurs                                                         | Situation 2018 du Département | Résultat du Département en 2019 | Justification des écarts le cas échéant |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Action 1</b> – Préparation à la majorité de jeune confiés à l'ASE | % de jeunes ayant bénéficié à 17 ans d'un 1 <sup>er</sup> entretien | 0                             | 47 entretiens                   |                                         |

|                                                                                                                                                                           |                                                    |   |   |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---|---|------------------|
|                                                                                                                                                                           | <i>de préparation à la majorité</i>                |   |   |                  |
| <b>Action 2</b> – Mettre en place des ateliers collectifs pour les jeunes approchant leur majorité                                                                        | <i>Nb d'ateliers collectifs mis en place</i>       | - | - | Action 2020-2021 |
| <b>Actions 4 et 5</b> – co-construire avec les professionnels et les jeunes un guide afin de préparer au mieux l'entrée dans la majorité                                  | <i>Diffusion des guides</i>                        | - | - | Action 2021      |
| <b>Action 7</b> – Développer le soutien à l'ADEPAPE dans la mise en place d'un lieu d'ancrage « neutre » et la communication sur son accompagnement des sortants de l'ASE | <i>Augmentation de la subvention annuelle</i>      | - | - | Action 2020      |
| <b>Action 8</b> – Mise en place d'un outil de suivi des jeunes majeurs sortant de l'ASE                                                                                   | <i>Mise en place effective de l'outil de suivi</i> | - | - | Action 2020      |

#### 1.1.8. Bilan d'exécution

Depuis la signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi le 12 juillet 2019, le Département du Rhône a réorganisé le suivi des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance devenus majeurs.

Désormais, afin de favoriser la continuité du professionnel référent entre la minorité et la majorité, les jeunes majeurs sont suivis en territoire, par le ou les professionnel(s) de la maison du Rhône l'ayant suivi durant leur minorité.

Parallèlement, depuis septembre 2019, un entretien de préparation à la majorité lors des 17 ans est systématisé pour tous les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance. Cet entretien est l'occasion de rappeler les enjeux de la préparation à la majorité, présenter le cadre départemental relatif à la politique jeunes majeurs ; anticiper et préparer le passage à la majorité (projet scolaire ou professionnel, santé, hébergement, citoyenneté, mobilité, budget...).

### 1.1.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2020, le Département va mettre en place un questionnaire pour chaque jeune sortant de l'aide sociale à l'enfance afin de pouvoir disposer de données fiables et harmonisées sur la situation des jeunes devenus majeurs en 2020.

Ce travail permettra notamment de répondre à la mise en place de nouveaux indicateurs, introduits par l'avenant n°2 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et notamment :

- Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation ;
- Nombre de jeunes avec un logement stable ;
- Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières ;
- Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire.

## 1.2. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité

### 1.2.1. Description de l'action

*(Les actions réalisées en 2019 sont identifiées par une coche).*

À la faveur de son Schéma des Solidarités (2016-2021), le Département souhaite :

- **Développer les initiatives d'accueil regroupé ou au sein de MASP ou France Services (2019-2021)**
  - ✓ **Augmenter le nombre de conseillers d'information spécialisés (CIS)** afin de couvrir la totalité de son réseau de Maisons du Rhône (2 postes supplémentaires sur le territoire des solidarités Sud, Est et Vallée du Rhône)
- **Ouvrir les missions des CIS** vers des actions plus préventives (ex/dans le cadre du surendettement) et **faire de la lutte contre la fracture numérique un axe fort**, (organisation de formations adaptées au public précaire, en lien avec des structures partenaires, exemple Emmaüs Connect).
- **Engager ses partenaires dans la mise en œuvre de la Charte de l'Action Médico-Sociale** afin de proposer une offre de services adaptée aux besoins des populations **(2020)**.

Pour mener à bien ces objectifs, le Département va :

- **Réaliser de diagnostics territoriaux partenariaux ;**
- **Déployer des outils d'interconnaissance** favorisant le travail partenarial et de mise en réseau (**espace collaboratif**) et possibilité de développer les outils d'interconnaissance de Pôle Emploi;
- **Mettre en places des modules de formation transversaux et interinstitutionnels ou de périodes d'immersion chez les partenaires ;**

- **Mettre en œuvre des partenariats locaux et mutualiser des accueils** et des espaces d'accès aux numériques communs (CCAS, EPCI, MSAP, associations...) avec par exemple mise à disposition d'ordinateurs dans certaines MDR.

#### 1.2.2.Date de mise en œuvre

2019 à 2021

#### 1.2.3.Partenaires et co-financeurs

CCAS, EPCI, MSAP, associations

#### 1.2.4.Durée de l'action

3 ans

#### 1.2.5.Budget prévisionnel 2019 figurant dans la convention

913 250 € avec une contribution État de 110 000 €

#### 1.2.6.Budget exécuté 2019

| Nature des dépenses                                                                                                           | Détails                           | Exécuté en 2019   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| 17 postes actuels de conseillers d'information spécialisés<br>+ création de 2 postes de CIS en 2019 (rédacteurs territoriaux) | 46 980 € par poste chargé         | 845640 €          |
| Réalisation des diagnostics partenariaux                                                                                      | 4 stagiaires gratifiés sur 8 mois | 17 610 € reportés |
| Mise en place d'un espace collaboratif                                                                                        |                                   | 30000 € reportés  |
| Démarche qualité auprès des Rhodaniens                                                                                        | Subvention MRIE                   | 20000 €           |
| <b>Total</b>                                                                                                                  |                                   | <b>865640 €</b>   |

#### 1.2.7.Action déjà financée au titre du FAPI

En partie oui, sur les postes de conseillers d'information spécialisées, mais la convention FAPI ne détaille pas les montants par action.

#### 1.2.8.Indicateurs

| Nom de la Mesure                              | Indicateurs                                                                            | Situation 2018 du Département | Résultat du Département en 2019 | Justification des écarts le cas échéant |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------|
| Enquête satisfaction menée auprès des usagers | Nb de personnes ayant répondu aux questionnaires                                       | -                             | -                               | Action 2020                             |
| Formations                                    | <i>Nb de formations ou de périodes d'immersion interinstitutionnelles</i>              |                               |                                 | Action 2020                             |
| Couverture du premier accueil inconditionnel  | Taux de couverture de premier accueil inconditionnel par territoire (mutualisé ou non) |                               |                                 | Action 2020-2021                        |

#### 1.2.9. Bilan d'exécution

L'organisation de l'accueil des Maisons du Rhône s'appuie sur une fonction de premier accueil complétée par le conseiller d'information spécialisée (CIS). Le CIS propose à l'utilisateur, quelle que soit sa demande et le domaine concerné, un accueil qualifié en interface entre le 1<sup>er</sup> accueil et la prise en charge dans le cadre d'un dispositif et /ou d'un suivi social. L'utilisateur est reçu et écouté dans un cadre respectant la confidentialité, il est informé sur les dispositifs, accompagné dans ses démarches administratives et orienté vers le service le plus adapté.

En 2019, le Département a recruté deux postes de CIS supplémentaires afin de renforcer le dispositif d'accueil mis en place sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, le Département a développé des initiatives d'accueil regroupé, à l'instar de la Maison du Rhône de Mornant, installée depuis février 2019 au sein des locaux de la communauté du pays mornantais (COPAMO), ou Condrieu, dans les locaux de la communauté d'agglomération Vienne Condrieu Agglo.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité, un travail d'identification des partenaires potentiels et des attentes des usagers a été engagé par le biais d'une convention de subventionnement avec la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE). La MRIE réalise un état des lieux sur l'offre de services des MDR et du premier accueil éventuellement réalisé par les partenaires du Département, en recensant les besoins et le niveau de satisfaction des usagers. Ce travail sera poursuivi avec la MRIE au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, avec la diffusion du questionnaire de satisfaction.

#### 1.2.10. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Les postes de conseillers d'information spécialisés seront maintenus et de nouvelles formations seront mises en place autour de l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des publics précaires, en lien avec des structures partenaires, notamment en lien avec le déploiement du dispositif France Services.

Dans le souci constant de fournir un service de qualité et de proximité aux rhodaniens, le Département souhaite entreprendre en 2020 une première démarche de labellisation « France Services » afin de permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique à proximité de leur domicile.

Enfin en 2020, le Département poursuivra également le travail engagé avec la MRIE au regard du diagnostic établi et engagera les travaux autour de la réalisation d'une charte d'action sociale, outils indispensables à la coordination des acteurs.

### 1.3. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours

#### 1.3.1. Description de l'action

Le Département du Rhône à la faveur de son Schéma des Solidarités (2017-2021) a engagé un travail de réflexion avec des personnes accompagnées et ses partenaires sur la mise en œuvre de l'accompagnement concerté, 1<sup>ère</sup> étape vers la mise en place de la démarche de référent de parcours (coordinateur de parcours). Cette démarche vise à garantir la continuité du parcours de la personne en s'appuyant sur une coopération effective voire renforcée des intervenants.

Pour mener à bien ces objectifs, le Département souhaite :

- **Réaliser des diagnostics territoriaux partenariaux** (émargent sur action 2.1);
- **Créer un logiciel métier transversal** aux missions du Département favorisant la lisibilité du parcours de la personne de l'accueil à la fin de sa prise en charge (**action engagée en 2019**).
- **Mettre en place des modules de formation** permettant une évolution des postures professionnelles, en lien avec la démarche d'accompagnement concerté, de contractualisation, et intégrant la place des « pairs aidants ».
- **Formaliser un guide de pratique professionnelle** à l'attention des référents parcours.
- **S'appuyer sur les instances de décisions** existantes pour permettre la **nomination de référents de parcours**.

Plus largement, il s'agit **d'engager une démarche de refondation du travail social** permettant d'accompagner les professionnels dans un changement de posture professionnelle favorisant l'émergence de pratiques innovantes dans le travail social (via un module d'accompagnement au changement).

### 1.3.2.Date de mise en œuvre

3 ans

### 1.3.3.Partenaires et co-financeurs

-

### 1.3.4.Durée de l'action

3 ans

### 1.1.1.Budget prévisionnel 2019 figurant dans la convention

234 464 € dont 80 000 € de participation de l'État

### 1.3.5.Budget exécuté

| Nature des dépenses                                                          | Détails                               | Exécuté en 2019                       |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Déploiement du logiciel métier transversal                                   | Acquisition du logiciel (49 200€ TTC) | 173 664 €<br><i>(30800€ reportés)</i> |
|                                                                              | Valorisation de 2 ETP                 |                                       |
| Accompagnement à la mise en place de Pairs Aidants                           | -                                     | 20000€ reportés                       |
| Refondation du travail social - Formations dont accompagnement au changement | -                                     | 10000€ reportés                       |
| <b>Total</b>                                                                 |                                       | <b>173664 €</b>                       |

### 1.3.6.Action déjà financée au titre du FAPI

Non

### 1.3.7.Indicateurs

| Nom de la Mesure | Indicateurs | Situation 2018 du Département | Résultat du Département en 2019 | Justification des écarts le cas échéant |
|------------------|-------------|-------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------|
|------------------|-------------|-------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------|

|                   |                                                                                             |   |   |                         |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|-------------------------|
| <i>Formations</i> | <i>Nombre de formations réalisées auprès des professionnels</i>                             | - | - | -<br>(Action 2020-2021) |
|                   | <i>Nombre d'intervenants formés – sensibilisés à la démarche</i>                            | - | - | -<br>(Action 2020-2021) |
|                   | <i>Taux de la couverture de la population du Rhône par la démarche référent de parcours</i> |   |   | -<br>(Action 2020-2021) |
|                   | <i>Taux de situations ayant évolué positivement au cours de l'année 2021</i>                |   |   | -<br>(Action 2020-2021) |

### 1.3.8. Bilan d'exécution

Le travail de déploiement du logiciel métier transversal a bien démarré en 2019. Ce nouvel outil numérique permettra d'assurer le suivi de l'utilisateur depuis son arrivée en MDR (accueil, orientation, accompagnement, suivi), en remplacement de différents logiciels et fichiers Excel utilisés aujourd'hui par les professionnels du Département.

Cet outil permettra de disposer de données d'activité plus fiables, de suivre le parcours global de l'utilisateur et de limiter le nombre de saisies informatiques.

Différents groupes de travail ont été mis en place, mobilisant des représentants des différents professionnels intervenant dans le champ de la solidarité (social-insertion, PMI, ASSE, Autonomie), mais également des agents d'accueil, CIS et des agents de la Direction des usages numériques.

La solution de l'acquisition d'un logiciel AST, développé par l'entreprise GIFI, a été actée.

### 1.3.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La mise en place des pairs aidants a été entamée mais prendra corps en 2020. Il est en effet apparu important de bien définir au préalable la démarche.

L'année 2020 devra également permettre l'élaboration d'un guide sur la référence de parcours et la mise en place des premières sessions de formation pour les travailleurs sociaux du Département favorisant l'émergence de pratiques innovantes dans le travail social.

## 1.4. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active

### 1.4.1. Description de l'action et date de mise en œuvre

#### Sur la réduction des délais d'orientation :

- ✓ Élaborer de nouveaux outils d'orientation (grilles des critères d'orientation / requête RSA global pour des orientations en nombre). **2019**
- Poursuivre et amélioration des informations collectives (en lien avec la CAF et la MSA à construire dans le cadre du PTI) et avec des entretiens individuels d'évaluation à la fin. **2019 – 2020**
- Projet de mise en place d'une interface des données CAF et Pôle emploi pour la faire passer actuellement d'une période mensuelle à une période journalière. **2020**
  - ✓ Diminuer des délais de traitement : nouvelle gouvernance et traitement des saisies d'orientation au fil de l'eau (et plus reporté au 1er jour du mois suivant d'instances qui ont été supprimées). **2019**

#### Sur la réduction des délais de contractualisation et la mise en place d'un CER :

- Élaborer d'un nouveau contrat d'engagement réciproque (CER) et projet d'un CER dématérialisé. **2020/2021**
  - ✓ Diminuer des délais de traitement : nouvelle gouvernance et traitement des saisies des CER au fil de l'eau (et plus reporté au 1er jour du mois suivant d'instances qui ont été supprimées). **2019**
  - ✓ Sessions de formation des référents sur la contractualisation. **2019**
- Projet d'acquisition d'un applicatif global pour gérer les dossiers individuels RSA et utiliser les sms pour communiquer avec les allocataires **2020**

#### Sur la fluidification du parcours par un renforcement du partenariat des différents acteurs territoriaux :

- ✓ Partager avec les différents référents en charge de l'accompagnement sur la situation initiale des BRSA par l'accès au CDAP (consultation du dossier allocataire par le partenaire). **2019**
- ✓ Formaliser le dispositif du RSA dans le Rhône par deux documents de référence : référentiel du parcours (déclinant toutes les règles des différentes étapes du parcours et l'offre d'insertion) et référentiel de l'allocation (précisant les règles d'attribution de l'allocation et les impacts des changements de situation en raison de la reprise d'emploi, l'accès à la formation etc) avec mises à jour régulières. **2019**
- Articulation partenariale avec le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) : élaboration du PTI et engagement des partenaires sur l'interconnaissance, la collaboration et la coordination de leurs actions respectives. Lien avec les entreprises et le secteur économique. **2019/2020**

### 1.4.2. Partenaires et co-financeurs

Pôle Emploi, CAF, MSA, opérateurs d'insertion

## Partenaires du PTI

### 1.4.3.Durée de l'action

1 à 3 ans

### 1.4.4.Budget

280 300 € dont 37 734,18 € de participation de l'État

### 1.4.5.Budget exécuté

| Nature des dépenses                                                                                                                                                                                                          | Exécuté 2019                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>Sur la réduction des délais d'orientation :</b>                                                                                                                                                                           | <b>120 000,00 €</b>             |
| Mise en place de nouveaux outils d'orientation (grilles des critères d'orientation / requête RSA global pour des orientations en nombre)                                                                                     | 20 000,00 €                     |
| Poursuite et amélioration des informations collectives (en lien avec la CAF et la MSA à construire dans le cadre du PTI) et avec des entretiens individuels d'évaluation à la fin                                            | 40 000,00 €                     |
| Projet de mise en place d'une interface des données CAF et Pôle emploi pour la faire passer actuellement d'une période mensuelle à une période quotidienne (si cette évolution est mise en place gratuitement par l'éditeur) | 10 000,00 €<br>(reporté à 2020) |
| Diminution des délais de traitement : nouvelle gouvernance et traitement des saisies d'orientation au fil de l'eau (et plus reporté au 1er jour du mois suivant d'instances qui ont été supprimées)                          | 60 000,00 €                     |
| <b>Sur la réduction des délais de contractualisation et la mise en place d'un CER :</b>                                                                                                                                      | <b>65 000 €</b>                 |
| Projet d'un CER dématérialisé si achat d'un applicatif impossible                                                                                                                                                            | 5 000,00 €<br>(reporté à 2020)  |
| Diminution des délais de traitement : nouvelle gouvernance et traitement des saisies des CER au fil de l'eau (et plus reporté au 1er jour du mois suivant d'instances qui ont été supprimées)                                | 60 000,00 €                     |
| Sessions de formation des référents sur la contractualisation                                                                                                                                                                | 5 000,00 €                      |
| Projet d'acquisition d'un applicatif global pour gérer les dossiers individuels RSA et utiliser les sms pour communiquer avec les allocataires                                                                               | 300 €<br>(reporté à 2020)       |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Sur la fluidification du parcours par un renforcement du partenariat des différents acteurs territoriaux :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>80 000,00 €</b>  |
| Partage avec les différents référents en charge de l'accompagnement sur la situation initiale des BRSA par l'accès au CDAP                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 0,00 €              |
| Formalisation du dispositif du RSA dans le Rhône par deux documents de référence : référentiel du parcours (déclinant toutes les règles des différentes étapes du parcours et l'offre d'insertion) et référentiel de l'allocation (précisant les règles d'attribution de l'allocation et les impacts des changements de situation en raison de la reprise d'emploi, l'accès à la formation etc) et mises à jour régulières | 40 000,00 €         |
| Articulation partenariale avec le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) : élaboration du PTI et engagement des partenaires sur l'interconnaissance, la collaboration et la coordination de leurs actions respectives au niveau départemental et territorial (via gouvernance renouvelée)                                                                                                                                | 40 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>265 000,00 €</b> |

#### 1.4.6. Action déjà financée au titre du FAPI

La seule action financée dans le cadre du FAPI porte sur le Pacte territorial d'insertion. Toutefois, aucun montant n'est indiqué sur cette action précise.

#### 1.4.7. Indicateurs

| Nom de la Mesure          | Indicateurs                        | Situation 2018 du Département | Résultat du Département en 2019 | Justification des écarts le cas échéant                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------|------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>ORIENTATION</i>        | <i>Taux d'orientation</i>          | 52%                           | 66%                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                           | <i>Délai d'orientation</i>         | 129 jours                     | 120 jours                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <i>CONTRACTUALISATION</i> | <i>Taux de contractualisation</i>  | 61%                           | 48%                             | Réalisation d'un nombre d'orientations plus important en 2019 que les années précédentes avec la mise en place d'un marché public d'accompagnement. Parallèlement, l'absentéisme de certains bénéficiaires du RSA a engendré une augmentation du nombre de sanctions pour manquement aux obligations de contractualisation. |
|                           | <i>Délai de contractualisation</i> | 76 jours                      | 76 jours                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

#### 1.4.8. Bilan d'exécution

Mise en place depuis l'été 2018, les informations collectives destinées à expliquer les règles du RSA (droits et devoirs) aux nouveaux entrants dans le dispositif ont apportées un nouveau cadre aux bénéficiaires et un appui aux professionnels. Elles sont obligatoires et ont un rôle préventif eu égard à la complexité de la prestation. Ainsi on recense, 1600 participants à 135 informations collectives dans 17 lieux pour mailler le territoire.

- **Sur la réduction des délais d'orientation et de contractualisation :**

Le dispositif d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA a été marqué par une amélioration de la prise en charge des bénéficiaires du RSA en 2019. En effet, le taux d'orientation des bénéficiaires soumis à droits et devoirs du RSA s'élève à 66% fin 2019, avec une hausse de 4 points pour les orientations vers Pôle emploi (soit 26% fin 2019).

Les procédures ont été revues afin de fluidifier le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA, avec notamment:

- Une procédure formalisée dans le référentiel du parcours d'insertion. Les outils favorisant l'orientation ont été améliorés : enrichissement de la requête RSA global ayant permis des orientations en nombre, prioritairement axées vers le retour à l'emploi (BIM BAM JOB, FORMAVENTE, Pôle emploi,...).
- La suppression des instances mensuelles d'orientation au profit de décisions d'orientation prises au fil de l'eau, permettant une nomination des référents à l'issue des informations collectives et donc un gain de temps dans l'orientation des bénéficiaires du RSA.
- La procédure de convocation des bénéficiaires en information collective a été simplifiée et informatisée à partir du logiciel métier IODAS. Le projet se poursuit sur 2020 dans le cadre d'ateliers avec les professionnels, afin faciliter la compréhension des courriers adressés aux bénéficiaires du RSA et de favoriser les demandes de RSA via la téléprocédure (permettant un gain de temps quant à l'ouverture des droits).

La nouvelle gouvernance et l'amélioration des outils ont permis de mieux suivre les bénéficiaires dans leurs obligations d'insertion. Ainsi en 2019, 735 décisions de sanctions des droits RSA ont notifiées contre 331 en 2018 au motif du non-respect des obligations d'insertion. Le taux de contractualisation a toutefois diminué de 48% en 2019 contre 61% en 2018 : cette diminution s'explique par l'absentéisme de certains bénéficiaires du RSA, qui a engendré une augmentation du nombre de sanctions pour manquement aux obligations de contractualisation.

- **Sur la fluidification du parcours par un renforcement du partenariat des différents acteurs territoriaux :**

Le 14 novembre 2019, 90 référents ont participé à une session de formation au Département sur la thématique de l'allocation RSA et du dispositif RSA. Les deux référentiels du dispositif RSA ont été présentés, accompagnés de supports visuels (fiches thématiques synthétiques).

Afin de partager avec les différents référents en charge de l'accompagnement sur la situation initiale des bénéficiaires du RSA, les référents, partenaires du département ont accès aux portails extranet de la CAF, le CDAP. L'utilisation d'une « boîte de dialogue » de la CAF a été promue afin de disposer d'informations dans des délais courts et personnalisées.

#### 1.4.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'amélioration du dispositif RSA sera poursuivie dans une finalité d'accès aux droits. Une expérimentation a démarré en janvier 2020 avec les services de la CAF et la Métropole de Lyon afin de disposer de la liste des nouveaux entrants dans le dispositif, chaque semaine au lieu d'un mois, avec une donnée relative à un pré fléchage d'orientation. Le projet d'intégration quotidien des flux RSA de la caisse d'allocations familiales et l'appropriation des nouveaux contrats d'engagement réciproques devront contribuer à la réduction des délais.

En 2020, une expérimentation est également mise en place sur le territoire des solidarités du Beaujolais afin d'optimiser les informations collectives. Le projet consiste à nommer un référent le jour de l'information collective afin de maintenir la dynamique du parcours des bénéficiaires du RSA.

Parallèlement, après la mise en place du pacte territorial d'insertion départemental, 4 PTI locaux seront élaborés en 2020, permettant de faciliter la coordination des partenaires locaux.

### 1.5. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité

#### 1.5.1. Description de l'action et date de mise en œuvre

##### Sur l'accompagnement global de Pôle emploi :

- ✓ Élaborer d'une nouvelle procédure pour simplifier le processus d'accès à cette offre de service. **2019**
- ✓ Augmenter le nombre de bénéficiaires du RSA intégrés à l'accompagnement global (la cible concernant le nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis serait de 420 dont 350 bénéficiaires du RSA) : temps d'articulation entre les 70 travailleurs sociaux (TS) et les conseillers accompagnement global Pôle emploi (PEAG), temps accompagnement des bénéficiaires (6 ETP pour les conseillers PEAG et 70 TS). **2019/2020**
  - Création d'un poste de travailleur social dédié et spécialisé pour l'accompagnement global. **2020**

### Sur l'appel d'offre sur l'accompagnement renforcé vers l'emploi 2019/2020/2021 :

- Lots 1 et 2 sur l'accompagnement renforcé emploi dans une logique de « working first »
- Lot 3 sur l'accompagnement renforcé emploi dans le domaine de l'autonomie afin de répondre aux enjeux croisés de la politique autonomie du Département (en charge du financement des EHPAD et des SAAD connaissant une crise sévère des recrutements) et celle de l'insertion portant sur les bénéficiaires du RSA
- Lot 6 sur l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA créateurs d'entreprise ou travailleurs indépendants pour soutenir les projets de création d'activité viables et développer les chiffres d'affaires de travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA

#### 1.5.2.Partenaires et co-financeurs

Pôle Emploi – opérateurs d'insertion

FSE pour un montant annuel estimatif de 880 000 € en 2019.

#### 1.5.3.Durée de l'action

1 à 3 ans

#### 1.5.4.Budget

687 716 € dont part État de 37 734,18 €

#### 1.5.5.Budget exécuté

| Nature des dépenses                                                                                                                                                                                                                              | Exécuté en 2019                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Sur l'accompagnement global de Pôle emploi :</b>                                                                                                                                                                                              |                                     |
| Création d'un poste de TS spécialisé accompagnement global                                                                                                                                                                                       | <i>31 116,00 € reporté en 2020)</i> |
| Élaboration d'une nouvelle procédure pour simplifier le processus d'accès à cette offre de service                                                                                                                                               | 5 000,00                            |
| Augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA intégrée à l'accompagnement global (objectif de 320, l'offre pour tous les publics portant sur 350) = temps d'articulation entre TS et conseillers PE, temps accompagnement des BRSA (ETP des TS) | 35 000,00                           |
| <b>Sur l'appel d'offre sur l'accompagnement renforcé vers l'emploi :</b>                                                                                                                                                                         |                                     |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Lots 1 et 2 sur l'accompagnement renforcé emploi dans une logique de « working first »                                                                                                                                                                                                                             | 425636,00 €        |
| Lot 3 sur l'accompagnement renforcé emploi dans le domaine de l'autonomie afin de répondre aux enjeux croisés de la politique autonomie du Département (en charge du financement des EHPAD et des SAAD connaissant une crise sévère des recrutements) et celle de l'insertion portant sur les bénéficiaires du RSA | 34723,50 €         |
| Lot 6 sur l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA créateurs d'entreprise ou travailleurs indépendants pour soutenir les projets de création d'activité viables et développer les chiffres d'affaires de travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA                                                  | 87500 €            |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>587859,50 €</b> |

#### 1.5.6.Action déjà financée au titre du FAPI

Non

#### 1.5.7.Indicateurs

| Nom de la Mesure                                              | Indicateurs                                                          | Situation 2018 du Département | Résultat du Département en 2019 | Justification des écarts le cas échéant                                                                           |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Accompagnement global</i>                                  | <i>Réduction du délai d'orientation dans l'accompagnement global</i> | 39 jours                      | 39 jours                        | Finalisation de la procédure en fin d'année 2019 – les effets seront visibles en 2020<br>Objectif 2021 : 21 jours |
|                                                               | <i>Nombre moyen de bénéficiaires RSA accompagnés</i>                 | 154                           | 160                             |                                                                                                                   |
|                                                               | <i>Nombre de sorties positives</i>                                   |                               |                                 | objectif 2020 : 60%<br>(spécification en cours avec Pôle emploi)                                                  |
| <i>Accompagnement renforcé vers l'emploi – appels d'offre</i> |                                                                      |                               | 1971 bénéficiaires accompagnés  | Marché mis en œuvre en 2019                                                                                       |

#### 1.5.8. Bilan d'exécution

Une nouvelle procédure d'accompagnement global a été élaborée en 2019 afin de simplifier le processus et harmoniser les pratiques. Cette procédure a été co-construite avec les professionnels du Département et Pôle Emploi.

Cette procédure a permis de rationaliser les circuits et accélérer les transmissions pour un accompagnement plus efficient des bénéficiaires du RSA. Cette procédure a été diffusée à l'ensemble des agents du Département fin 2019.

En 2019, 150 personnes ont été suivies en simultané par des Pôle emploi et professionnels du Département.

En 2019, un accent fort a également été mis sur le volet insertion professionnelle, par le levier de la commande publique. Il s'agit de fixer aux opérateurs en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA les plus proches de l'emploi, des obligations de résultats sur les sorties vers l'emploi.

#### 1.5.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'objectif prévisionnel du nombre de bénéficiaires du RSA intégrés à l'accompagnement global est de 310 bénéficiaires du RSA en simultané.

En ce qui concerne l'accompagnement renforcé vers l'emploi, avec le marché public décliné en 6 lots, l'objectif porte sur le suivi mensuel de 1 390 bénéficiaires du RSA en simultané. Compte tenu des prévisions de sorties de l'accompagnement (retour à l'emploi, accès à la formation, recrutement dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, les déménagements sur un autre territoire département ou la réorientation sur un accompagnement plus adapté), le nombre global annuel porte à minima sur 1 500 bénéficiaires du RSA.

## 2. Mesures à l'initiative du Département

### 2.1. Favoriser l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne des jeunes étrangers privés de la protection de leur famille

### 2.1.1.Descriptif de l'action et date de mise en œuvre

- ✓ **Accompagner les mineurs non accompagnés (MNA) dans leurs démarches** auprès des ambassades et consulats afin d'obtenir les documents d'identité nécessaires à la réalisation d'une demande de titre de séjour auprès de la Préfecture, en vue de leur régularisation à la majorité (prestation « MNA Pass » externalisée par convention à l'association Adpep69. **(2019)**
- ✓ **Proposer aux MNA un accès privilégié à la scolarisation et à l'apprentissage** via un partenariat renforcé avec les MFR du Rhône et avec le Pôle Allophone de l'Éducation Nationale. **(2019)**
- **Déployer un dispositif d'accueil bénévole** pour les MNA et favoriser le maintien d'un lien de parrainage au passage à la majorité. **(2020)**

### 2.1.2.Partenaires et co-financeurs

Association Adpep69

MFR du Rhône

### 2.1.3.Durée de l'action

3 ans

### 2.1.4.Budget

200 000 € dont part État de 51 166,58 €

### 2.1.5.Budget exécuté

| Nature des dépenses | Détail des dépenses                                                                                                 | 2019           |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| MNA pass            | - Rembourrement de dépenses à l'association ADEPEPE 69 ;<br>- Temps de travail dédié à la constitution des dossiers | 190000 €       |
| accueil solidaire   | Subvention                                                                                                          | 24350 €        |
| <b>Total</b>        |                                                                                                                     | <b>214 350</b> |

### 2.1.6.Action déjà financée au titre du FAPI

Non

### 2.1.7. Indicateurs

| Nom de la Mesure       | Indicateurs                                                                     | Situation 2018 du Département | Résultat du Département en 2019 | Justification des écarts le cas échéant                     |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <i>Partenariat MFR</i> | Taux d'occupation sur des places réservées au Département par le réseau des MFR | 0                             | 20%                             |                                                             |
| <i>MNA pass</i>        | % de MNA accompagnés                                                            | -                             | -                               | Indicateur établi pour 2020 (90% des MNA – en année pleine) |

### 2.1.8. Bilan d'exécution

Au regard du nombre croissant de mineurs non accompagnés placés sous la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance, le Département a sollicité le soutien de l'association Adepepe 69 pour accompagner les MNA dans leurs démarches administratives pour l'obtention d'un document d'identité (rendez-vous au sein des ambassades et accompagnement des jeunes dans les démarches à distance).

Au titre de l'année 2019, 98 jeunes ont été accompagnés auprès des ambassades et consulats, parmi eux 73 jeunes ont obtenu leur pièce d'identité, 23 sont encore en attente, 2 ont été refusés.

Parallèlement, le Département du Rhône a souhaité diversifier les modalités de prise en charge des MNA placés sous sa responsabilité en créant un dispositif d'accueil citoyen au domicile de familles.

Ce dispositif, expérimental sur 2 ans, vise à mettre en place un réseau d'accueillants bénévoles. L'organisation et la gestion de cet accueil ont été déléguées par voie de convention à l'association Démé So, chargé d'assurer cette mission en lien très étroit avec les services départementaux.

### 2.1.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le dispositif expérimental d'accueil solidaire sera pleinement déployé en 2020 avec un objectif de 15 MNA accueillis.

Le partenariat avec l'association Adepepe69 et le réseau des MFR sera poursuivi en 2020 afin de prévenir les sorties sans solution des MNA confiés à l'aide sociale à l'enfance.

## 2.2. Accompagner les jeunes sortants de l'ASE vers le logement

L'action doit démarrer 2020 (pas de budget engagé en 2019)